



ASSOCIATION de SCIENCE REGIONALE De LANGUE FRANCAISE

Compte rendu financier concernant le Compte de l'ASRDLF Crédit Agricole Bordeaux - 1^{er} janvier – 31 décembre 2009

Nathalie Gaussier

gaussier@u-bordeaux4.fr

I- Fonctionnement du compte et synthèse du livre de banque :

A- Eléments crédités et débités

1- Les entrées sont constituées :

• Solde 2008		6 539,33 euros
<i>Total produits 2008 - Total Charges 2008</i>		
<i>151 598,34 – 145 059,01=</i>	<i>6 539,33</i>	
Cotisations :		
• Cotisations ASRDLF 2009		4 855,00 euros
- <i>Personnes privées (102*40)</i>	<i>4 080,00</i>	
- <i>Étudiants (9*15)</i>	<i>135,00</i>	
- <i>Personne cotisant déjà RSAI/ERSA (2*20)</i>	<i>40,00</i>	
- <i>Institution (6*100)</i>	<i>600,00</i>	
• Cotisations et abonnements ACSR 2009		260,00 euros
- <i>Cotisations ACSR (8*11)</i>	<i>88,00</i>	
- <i>Abonnements RCSR (4*43)</i>	<i>172,00</i>	
• Reversement des adhésions / colloque ASRDLF		15 720,00 euros
- <i>Grenoble 2007</i>	<i>4 000,00</i>	
- <i>Rimouski 2008(versement 1)</i>	<i>5 000,00</i>	
- <i>Clermont Ferrand 2009</i>	<i>6 720,00</i>	
• Erreurs cotisations		272,00 euros
<i>Remboursées en 2010</i>		
Organisation des placements financiers		
• Vente SICAV monétaire fonds euros		15 418,65 euros
- <i>5 CAAM Arbitrage M2</i>	<i>15 418,65</i>	

- Virement CSL sur compte courant 6 890,11 euros
Pour placement sur Livret A ouvert en 2009

Régularisation des prélèvements frauduleux

- Régularisation prélèvements frauduleux Canal + 406,00 euros
 - Remboursement prélèvements fin 2008 152,00
 - Remboursement prélèvements début 2009 254,00

TOTAL Produits **50361,09 euros**

2- Les sorties sont constituées :

- Cotisations ERSA et RSAI 1518,45 euros
 - Cotisation ERSA 250,00
 - Cotisation RSAI 1268,45

- Convention Bordeaux IV 616,30 euros
Païement heures supplémentaires S. Mérias (comptabilité)

- Fonctionnement Bureau et CA 854,74 euros
Missions, Préparation colloques

- Matériel bureau 712,10 euros
- Affranchissement, impression, affiches

- Déplacements 500,00 euros
- 1 bourse (Exercice 2008, Rimouski) 500,00

- Subvention journées et colloques 1 400,00 euros
 - Workshop U. Franche Comté 700,00
 - 6eme journée Proximité Poitiers 700,00

- Reversement Armand Colin pour RERU 2450,40 euros
Reversement de la subvention 2008.

- Clôture compte colloque ERSA-ASRDLF 893,30 euros

- Frais financiers 10,85 euros

• Livret A (Livret A ouvert en 2009)		22000,00 euros
• Placements SICAV monétaire fonds euros - FCP CAPITOP Monet		1 164,13 euros
• Prélèvements frauduleux		293,48 euros
- Canal+, Canal Sat (fin 2008 - debut2009)	254,00	
- Virgin Mobile (fin 2009 – début 2010)	39,48	
TOTAL Charges		32 413,75 euros

Le solde des opérations de trésorerie sur l'année 2009 est positif (+ 17 947,34 euros).

B- Compte Sur Livret et Sicav monétaires en fonds euros

1- Mouvements sur le CSL 2009

Le Compte Sur Livret (n°00027277131) a été ouvert le 01/08/2007. Il a été essentiellement dédié en 2007 et en 2008 aux mouvements financiers liés au colloque ERSA-ASDLF Paris.

Le taux du CSL étant de 2.25% (sans plafond), et le crédit agricole proposant un Livret A à 2.5% (plafond de 76 500 euros), nous avons ouvert en 2009 un Livret A, afin de solder le CSL qui a servi de support aux flux financiers du colloque ERSA ASRDLF Paris. Les comptes de ce colloque sont arrêtés en 2009.

• Solde 2008		6 910,11 euros
• Virement sur compte courant		- 6 890,11 euros
• Intérêts 2009		+ 28,33 euros
Solde CSL 2009		48,33 euros

2- Livret A 2009

• Ouverture		22 000,00 euros
• Intérêts 2009		+ 302,51 euros
Solde Livret A 2009		22 302,51 euros

2- Relevé des valeurs au 31/12/2009 des Sicav monétaires en fonds euros

	Valorisation 2009	Rappel valorisation 2008
- FCP CAPITOP Monet 3DEC	6432,00	5 250,00
- FCP CAPITOP Tresor	6279,00	6 246,00
- CAAM ARBITRAGE M2		14 970,00
Total Sicav 31/12/2009	12 711,00	26 467,00

Rappel :

Les SICAV monétaires en fonds euro (CAAM Arbitrage M2) ont été vendues pour 15 418,65 euros, ce qui a permis de réaliser une plus-value de 168,00 euros.

II- Remarques :

A - Placement :

- Un virement régulier de 97 euros (depuis le compte CRCA de Bordeaux) tous les mois est placé sur des SICAV monétaires en fonds euros (CAPITOP MONET 3DEC). L'intérêt est d'avoir une épargne immédiatement disponible, rémunérée journalièrement, sans contraintes de gestion particulières.

- Les SICAV ont permis d'assurer, dans les limites d'un montant non imposable (25 000 euros de vente), les mouvements de trésorerie associés au colloque ERSA-ASDLF Paris. Elles ont été diversifiées. Le colloque étant clôturé, l'épargne est réorientée vers un livret A (plafond 76 500 euros). Ainsi, les 20 000 euros de réserve ASRDLF placées en 2006 sur des Sicav monétaires ont été reportées sur le Livret A ouvert en 2009.

B- Nombre d'adhérents et répartition :

Tableau récapitulatif des adhésions par type :

	2009	2008	2007	2006
ETUDIANTS	9	17	13	12
Personne Privée	102	94	70	106
Personne cotisant déjà à RSAI/ERSA	2	7	7	-
Institution	6	7	4	7
Total	119	125	94	125
Total avec colloques	287	330	350	266